

L'an deux mille vingt-trois le samedi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de L'Angepays Métropole, également réuni le 27 novembre 2022, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de L'Angepays, sous la présidence de Catherine OLIVIER, Présidente.

Du 16/11/2022, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, rempli les fonctions de secrétaire.

[illegible]

Données recueillies en délégaration de pouvoir:

- M. Agnès DOUCET donne pouvoir à Mme Jocelyne LAURENCE DE LAUNAY
- Mme Catherine MAURIZON (SECARD) donne pouvoir à M. Guillaume GOSSEN
- M. Jean LOCHET donne pouvoir à M. Hubert BOUTIER
- M. Vincent LEONIE donne pouvoir à M. Jean-Marie LAURENCEAU
- M. Claude CORNIGER donne pouvoir à M. Serge ROUS
- M. Jacques ROUS donne pouvoir à M. Claude CHIFFOLEAU
- M. Jean BENOIST donne pouvoir à M. Emile Roger LOMBARDIE
- Mme Delphine BOULETIER donne pouvoir à M. Gilles TOLLUZA
- Mme Martine BOURGEOIS donne pouvoir à M. Gilles LARCHE
- Mme Annette JULEN donne pouvoir à M. Raphaël PABIER
- Mme Isabelle WAGNY donne pouvoir à M. Patrick VILLARD
- M. Thierry HESSE, donne pouvoir à M. Gilles VILLORET
- Mme Nadia VALLAT donne pouvoir à M. Jean FATHY
- M. Laurent CHIFFOLEAU donne pouvoir à Mme Ralène DAHBI
- Mme Sarah THOUVENOT donne pouvoir à M. Gilles HESSE
- M. Jean-Louis DASTÈRE donne pouvoir à M. Vincent

Keywords:
Hive Sylve SOZETS, R. Ludovic DERAUCHE, Herve Corinne JUST, H. Vincent BROUSSE, H. Vincent SEY

© 2000 Blackwell Science Ltd, *Journal of Internal Medicine* 247: 395–402

Délégation du droit de préemption urbain - retrait d'une partie de la délégation accordée à la commune de Ribac-Rancou et délégation à l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

1027-1030

Délégation du droit de préemption urbain - retrait d'une partie de la délégation accordée à la commune de Rilhac-Rancon et délégation à l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

Délégation du 24 novembre 2023



 **TÉLÉCHARGER**